



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 04455

Numéro SIREN : 808 005 862

Nom ou dénomination : A.V. HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2016 sous le numéro de dépôt 18341

A.V HOLDING
Société par actions simplifiée
Au capital de 12.500.000,00 Euros
Siège social : ZAC de Fieuzal – Rue de Fieuzal
33520 BRUGES
808.005.862 RCS BORDEAUX

04 OCT. 2016
sous le N° 18341

04 OCT. 2016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 9 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE,
LE NEUF NOVEMBRE,
A NEUF HEURES,

Les associés de la société :

- **Monsieur Alexandre PAROT**, demeurant à BORDEAUX (33000), 62, rue Camille Godard,
- **Madame Virginie PAROT-GAUZIGNAC**, demeurant à MALEMORT (19360), Domaine de Nover, de Nover,

Détenant ensemble les 1.250. 000 actions composant l'intégralité du capital social de la Société,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre PAROT, Président de la société.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020 :

La société AUDITORIA, représentée par Monsieur Pierre RIBAC, 2 rue Claude Boucher - 33300 BORDEAUX, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire.



Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2020 :

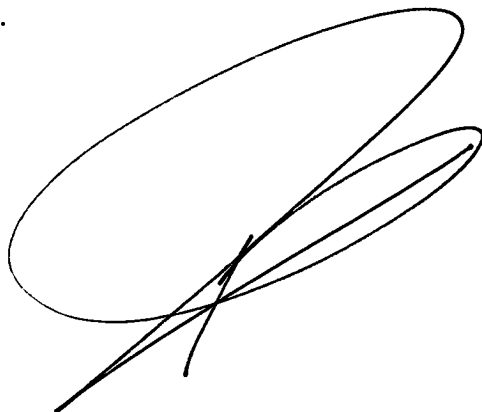
Monsieur Walter MOTARD, 2 rue Claude Boucher – 33300 BORDEAUX, en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant.

Le Commissaire aux comptes a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné au registre prévu par la loi.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.